

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Du 02 Février 2023

Membres présents : 10

Membre excusé : 1 FARNY Maud

Membre absent : 0

- ORDRE DU JOUR :**
- *Approbation du Compte-rendu du 12 décembre 2022*
 - *Préparation investissements 2023*
 - *Gaec Bouhelier – convention réseau eau privé sur terrain communal*
 - *Subventions aux associations*
 - *Déclaration intention aliéner*
 - *Affaires diverses*

1. Approbation du compte rendu du 12 décembre 2022

Le compte-rendu du 12 décembre 2022 est validé.

2. Préparation investissements 2023

Présentation des résultats 2022 pour les budgets Commune, Bois et Eau.

Les budgets de fonctionnement sont impactés par la hausse des énergies (notamment les frais d'électricité des pompes du syndicat des eaux des tareaux).

Le Conseil liste les travaux et investissements éventuels pour 2023 :

- Aire de jeux : projet en cours (devis à réaliser)
- Caméras de vidéosurveillance (devis en attente)
- Tracteur
- Robot aspirateur-laveur pour la salle polyvalente : à voir
- Cimetière (devis signé en 2022)
- Portes et fenêtres de la salle polyvalente
- Isolation phonique de la salle de conseil
- Etat des lieux des routes à faire

Le Maire informe qu'il serait peut-être opportun d'utiliser les recettes de bois uniquement pour de l'investissement et non pour équilibrer la section de fonctionnement du budget communal.

A voir si nécessité d'augmenter les impôts.

En 2023, la commune aura la possibilité de voter à nouveau le taux de taxe d'habitation, pour les résidences secondaires.

Une réunion de travail aura lieu, une fois les assiettes de taxes transmises par la DGFIP.

3. Demande du GAEC Bouhelier pour implanter un réseau d'eau sur le terrain communal

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande du Gaec Bouhelier d'étendre son réseau d'eau privé depuis le bâtiment agricole jusqu'aux parcelles communales, pour abreuver les bêtes.

Il est précisé que tous les travaux d'extension de ce réseau et l'entretien seront à la charge de l'agriculteur.

Monsieur Bouhelier répond aux questions mais ne participe pas ni au débat, ni au vote.

Le Conseil est favorable pour signer une convention avec le Gaec Bouhelier pour le passage de cette conduite d'eau sur les terrains privés de la commune. Un contact sera pris également avec l'ONF pour le passage en forêt communale soumise au régime forestier.

4. Subventions aux associations 2023

Le conseil prend connaissance des montants votés en 2022. Monsieur le Maire précise qu'il a reçu de nouvelles sollicitations, notamment l'ADMR, les Restos du cœur, Volia Ukraine...).

Le conseil reconduit les mêmes montants que l'an dernier pour les associations communales. A cela s'ajoutent 80 € pour la maison des parents, et 50 € pour les associations gérant les EPHAD de Mouthe et Pontarlier (Pour un petit plus et Vivre ensemble).

5. Déclarations d'intention d'aliéner

- Transfert de la maison de Mme Meyer au Champ Veloutin à la SCI JAUVIC : la commune ne préempte pas.

10. Affaires diverses

- Coupe de bois parcelle 2 au-dessus des Chénées et du Pocot : la route sera barrée pendant une semaine, à compter du 13 février 2023. Une déviation sera mise en place par le STA.
Des lots d'affouage seront faits dans cette parcelle, à l'issue de l'exploitation.
Des travaux de fibre au niveau de Port Titi nécessiteront également un alternat manuel à partir du 6 février.

Des arbres ont été coupés par un privé sur une limite communale. Affaire en cours.

- Demande de l'école privée de Labergement-Ste-Marie pour une participation financière de la commune pour 3 élèves scolarisés dans cet établissement.

Travaux école de Oye et Pallet : les appels d'offres sont terminés, avec des montants plus élevés que les estimatifs. Les financeurs seront sollicités pour connaître leurs montants de subventions.

- Déneigement : il est rappelé que le sablage et le déneigement des trottoirs et de l'abri-bus sont désormais réalisés par la commune.

Monsieur le Maire et le déneigeur Espatial ont été interpellés pour un problème lié à ces services, (au-dessus de la route de Malpas).

La séance est levée à 22 H 50
Les Grangettes, le 3 février 2023.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

